

COMMUNE DE LHUIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D_2024_12_75

Séance du 5 décembre 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre le cinq décembre à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lhuis, sous la Présidence d'Emmanuel GINET, Maire de Lhuis, dûment convoqués le 29 novembre 2024.

ETAIENT PRESENTS : Marie-France AUBOIRON, Camille BEAUDET, Marie-Claire CARTONNET, Christian CONAND, Ugo DAUVERGNE, Emmanuel GINET, Bruno HOURY, Jean-Michel LAURENT, Jean-Pierre MERCIER, Marie-José TRAINA, Céline THEVENOUX, Isabelle VAUDRAY, Viviane VAUDRAY.

Absent excusé : Mikaël BABOLAT, Guillaume DUCOLOMB

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Marie-José TRAINA

**OBJET DE LA DELIBERATION
ONF : PROGRAMME DES COUPES 2025**

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Anthony AUFFRET de l'office national des forêts, concernant les coupes à asseoir en 2025 en forêt communale relevant du régime Forestier.

M. le Maire expose les motifs du report, sur conseil de l'ONF, des coupes annexées à la présente délibération :

Parcelles 1/2/3/5/10/12 = retard d'exploitation de résineux sur ces mêmes parcelles.

Parcelle 21.a = niveau de capital forestier insuffisant

Parcelle 20.c = retard exploitation (stock affouage futur)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

APPROUVE l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2025 annexé à la présente délibération

AINSI FAIT ET DELIBERE les jours, mois et an susdits

JE CERTIFIE QUE LE PRESENT ACTE A ETE PUBLIE OU NOTIFIE SELON LE R7GLEMENT EN VIGUEUR

Le Maire

Emmanuel GINET



ANNEXE PROGRAMME COUPES 2025

Parcelle	Type de coupe ¹	Volume présumé (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue document de gestion	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation décision de la commune	Observations
							Vente avec mise en concurrence				Délivrance		
							Bloc sur pied	Bloc façonné	UP (unité mesure)	Contrat Bois façonné			
10_u	IRR	47	3.2	2025	2026	2026							
3_u	IRR	41	3.2	2025	2026	2026							
21_a	AMEL	123	4.1	2025	2029	2029							
12_u	IRR	21	1.8	2025	2026	2026							
20_c	TS	185	1.8	2024	2026	2026							
5_u	IRR	101	8.4	2024	2026	2026							
2_u	IRR	79	7.3	2025	2026	2026							
1_u	IRR	53	3.5	2024	2026	2026							

¹ Nature de la coupe : AMEL, amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

² Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

³ Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition